



Charte Qualité PG MAINTENANCE

L'activité de la maintenance est basée notamment sur la notion de services qui est un des fondements de l'appellation **PG MAINTENANCE**. Celle-ci réunit donc les entreprises qui partagent ses valeurs et agissent selon une charte qualité **PG MAINTENANCE** reconnue par le CCNG.

Toute entreprise titulaire de l'appellation **PG MAINTENANCE** s'engage à respecter les points suivants :

1. Assurance d'un accueil téléphonique personnalisé.
2. Réalisation d'un questionnaire téléphonique, si nécessaire.
3. Respect du rendez-vous dans les conditions contractuelles souscrites avec l'entreprise.
4. Etablissement d'un devis pour toute prestation (Selon la réglementation en vigueur).
5. Rappel de l'obligation réglementaire de faire entretenir sa chaudière annuellement (arrêté du 15 septembre 2009).
6. Sensibilisation aux consignes de sécurité.
7. Sensibilisation aux économies d'énergie.
8. Sensibilisation à la notion de protection de l'environnement.
9. Détention du matériel nécessaire à la bonne réalisation des prestations précisé dans la liste **MATERIEL PG MAINTENANCE**.
10. Compétence technique des intervenants.
11. Qualité de la prestation et explication de l'intervention réalisée.
12. Etablissement d'un bon d'intervention complet.
13. Respect du référentiel **PG MAINTENANCE**.
14. Etablissement, délivrance et conservation de l'attestation d'entretien.

Fait à le

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable de l'entreprise



Matériel PG MAINTENANCE

Le chef d'entreprise atteste sur l'honneur la présence de tout le matériel de la liste ci-dessous lorsqu'il est nécessaire à l'intervention du technicien ainsi que l'étalonnage du matériel le nécessitant.

Matériel nécessaire à une entreprise PMG:

- Détecteur de CO ;
- Manomètre gaz ;
- Analyseur de combustion (justificatif des résultats de l'analyse à conserver);
- Thermomètre ;
- Multimètre ;
- Débit litre ;
- Contrôleur de pression d'eau ;
- Aspirateur.